

C. CWS 90
-08

Le 29 novembre 2017

Madame,
Monsieur,

./ Vous trouverez ci-joint une copie de la note C. CWS 89 qui invite les offices de propriété intellectuelle des États membres à répondre à l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :



Francis Gurry

Pièce jointe : note n° CWS 89

C. CWS 89
-08

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'inviter, par l'intermédiaire des missions permanentes, les offices de propriété intellectuelle des États membres à soumettre ou modifier leurs réponses à l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI, d'ici au 29 décembre 2017.

Les réponses déjà transmises par 31 États membres sont disponibles dans un espace Wiki conçu à cet effet sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/x/WADDB>. Des instructions sur la demande d'accès à cette enquête et sur la manière de soumettre les réponses figurent à l'adresse <https://www3.wipo.int/confluence/x/MALDB>.

Afin de pouvoir mener une enquête reposant sur des données plus fiables, l'OMPI saurait gré aux membres du Comité des normes de l'OMPI (CWS), et notamment aux pays en développement, de bien vouloir transmettre des informations utiles sur la mise en œuvre ou l'absence de mise en œuvre des normes de l'OMPI, et les invite par conséquent à utiliser la rubrique des observations facultatives pour fournir des informations détaillées sur leur expérience en matière de sensibilisation aux normes de l'OMPI et de mise en œuvre ou d'absence de mise en œuvre de ces normes, ainsi que sur les difficultés rencontrées dans ce domaine.

Toutes questions ou réactions concernant l'enquête ou l'utilisation de l'espace Wiki de l'OMPI peuvent être transmises au Secrétariat à l'adresse cws.surveys@wipo.int.



Le 29 novembre 2017